

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°1

SEANCE DU 22 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni la salle des fêtes de VIMY, sous la présidence de Madame Danielle BRAY, doyenne de l'assemblée, par suite de convocation en date du dix-huit mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Jean-Marie VERWAERDE, Elodie VANNECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Danielle BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Evelyne NACHEL, Michel GLACHET, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Virginie BRUNEL, Laurent DEBLOCK.

Objet : Installation du Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-7, L.2121-15, L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-7-2

Vu les résultats des élections municipales du 15 mars 2026

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal nouvellement élu d'être officiellement installé avant de procéder à l'élection du Maire et des adjoints

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT, la séance est ouverte sous la présidence de :

- **Danielle BRAY** doyenne d'âge.

La présidente de séance rappelle que, conformément à la loi, il revient à la doyenne d'âge de présider l'assemblée jusqu'à l'élection du Maire.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, la présidente de séance propose la désignation d'un secrétaire de séance.

Après appel à candidature, le Conseil municipal désigne :

- **Françoise LOUVEAU**, secrétaire de séance.

La présidente de séance donne lecture de la liste des conseillers municipaux élus à l'issue des opérations électorales du 15 mars 2026.

Les conseillers municipaux sont déclarés :

- Officiellement installés dans leur fonction

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,**


Christian PRIMONT

